

SESSION ORDINAIRE

DU

19 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le dix neuf Octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Astrid COCQUEMPOT-BONEFAES – Maire –**

Etaient présents : MM. COCQUEMPOT BONEFAES – DELAVENNE – FAUCONNIER – WATTEBLED – BARBIER – HABARE – FRANCOIS – HENOCQUE –

Etaient absents excusés : MM. FAUQUET (avait donné pouvoir à S. WATTEBLED) – ALAVOINE (avait donné pouvoir à H. FAUCONNIER) – VIOZELANGE – BAPTISTA –

LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU

Suite à cette lecture, Madame Le Maire fait savoir que :

Les travaux du logement de l'ancien Presbytère débiteront avant la fin de l'année et que suite au sondage effectué auprès des familles des enfants fréquentant l'école, il ne sera pas donné suite au projet de mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi, très peu de familles étaient intéressées.

CONVENTION POUR LE CONTROLE ET LA VERIFICATION DES APPAREILS DE DEFENSE INCENDIE

L'entretien des appareils de lutte contre l'incendie sera confié à la SAUR gestionnaire du réseau d'eau potable. La convention prendra effet au 1^{er} Janvier 2017 pour une durée de 5 ans.

ACQUISITION DE TERRAIN

Maître MATAICH a obtenu l'accord de tous les héritiers de la succession DELCOURT pour la vente de la parcelle de terrain située aux abords de l'école primaire, moyennant le prix de **28 000€**, conformément à l'avis du Service des Domaines. L'acquisition de ce terrain d'environ **570m²** permettra à la commune d'y construire les classes maternelles et un dortoir, regroupant ainsi toutes les classes au même endroit.

REGIME INDEMNITAIRE

L'assemblée décide d'instaurer le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 1^{er} Janvier 2018 pour les agents de la commune. Cette délibération annule et remplace les dispositions relatives au même objet prises par délibérations antérieures.

TRAVAUX RESEAU D'EAU PLUVIAL RUE BETHUNE

Afin d'éviter de nouvelles inondations dans la rue Béthune il est nécessaire de réhabiliter le réseau pluvial. Un devis a été établi par la SAUR- **10 668,26€ HT**.

Un rendez-vous a été pris avec la SAUR et le cabinet EVIA afin d'étudier le côté technique de ces travaux.

Suite à l'extension d'Intermarché, un devis a été établi par la SAUR pour la création d'un poteau incendie. Le devis s'élève à la somme de **5 757,43€ HT**. **Il est accepté.**

RAPPORT ANNUEL 2016 DU DELEGATAIRE SAUR RELATIF AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le rapport comprend la synthèse de l'exercice, les faits marquants, les propositions d'amélioration et le compte annuel de résultat. **Il est approuvé.**

REEMPLACEMENT TRACTEUR TONDEUSE

Le tracteur est en panne et des réparations importantes sont nécessaires. Un devis a été établi par les Ets ANSELIN pour le remplacement. Il s'élève à la somme de **14 500€ HT**. **Le devis est accepté.**

Un devis a également été sollicité pour l'acquisition d'un bac hydraulique nécessaire pour le ramassage des feuilles.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Les travaux de chaufferie sont terminés à l'école primaire. Une chaudière a été installée, la seconde sera installée prochainement.

Un devis a été sollicité pour la réfection de la classe de Madame VATEL.

Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation de différents travaux d'entretien de voirie et d'assainissement- marché à bons de commande.

Une rencontre a eu lieu avec le CPIE afin de rechercher des solutions facilitant l'entretien du cimetière, suite à l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires.

Une entrevue a eu lieu avec Monsieur Nicolas DUFRESNE responsable de la sécurité routière du département. Des points négatifs ont été recensés dans le village. Une étude globale pourrait être faite avec prise en charge à hauteur de 50% par le département.

Un devis sera sollicité pour la réfection de la salle polyvalente.

Un seul contrat aidé sur les deux demandes a été accepté.

Le remboursement de la SMACL est accepté pour la somme de **2 909,26€** afin de remplacer des panneaux de signalisation suite à un accident dans la Rue Eugène LETOCART.

Les frais d'inscription au BAFA seront remboursés à deux jeunes de la commune qui ont encadré le centre de loisirs en Juillet.

Les subventions suivantes sont accordées :

- **250€** à l'ADAPEI pour l'opération brioches
- **100€** au comité des fêtes pour l'artificier
- **300€** à la commune de LAUCOURT sous forme de don.

Il n'est donné suite favorable à la demande d'aide financière du Collège MANESSIER pour l'organisation d'un séjour à la neige et à celle du centre hospitalier de DOULLENS pour la construction d'un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

DROIT D'INITIATIVE

Annie HABARE signale un trou sur la chaussée Rue de l'Abbé DESMIS et la disparition de la plaque de rue << Marcel BODELU >>

Sébastien WATTEBLED fait savoir que les colis des aînés sont commandés.

